



Harcelement morale suite au décès d'un emprunteur pour sa compagn

Par **isabelle**, le **04/11/2009** à **13:35**

Bonjour,

L'harcèlement morale par le biais d'appel malvaillant a commencé pour la compagne d'une personne décés d'un accident de la route en juillet dernier. La compagne non pacsée n'est pas non plus lco emprunteur. Le décès a été déclaré auprès de l'organisme de prêt, une assurance contracté est censée prendre le relais du prêt en raison des circonstances. Ce dossier n'est pas encore passé en commission que déjà la société harcèle la compagne pour qu'elle rembourse, la menaçant de la faire ficher banque de France. je pense qu'il s'agit d'appelle malvaillant, j'ai bien pris note des démarches et des texte à mentionner pour tenter de faire cesser les appels et les menaces. Par contre le couple a une fille tout juste majeur et étudiante, la société de crédit en cas de refus de couverture par l'assurance peut elle s'attaquer à l'enfant non solvable ? Quelle moyen aurais t elle dans ce cas pour ne hériter de cette dette? le Surendettement?

Merci de m'apporter votre éclairage, le décès est récent et la famille dans la douleur.